

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD093-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 48
Votants : 58
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 septembre 2013

Le 27 septembre 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : DENOMINATION DE LA PISCINE DE PERIGUEUX

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, DARTENCET, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF,
LABAILS, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, REINHART, ROUGIER, TYTGAT, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, PRADEAU,
LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BELLOTEAU, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE VACON, MOUTAWAKKIL,
MATELAT, BUFFIERE, GEORGIADIS, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes CASA, LEBouc, BOUSSARIE, NOUGUEZ, DECABRAS-MATA.

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, LE PAPE, DASSEUX, BOUDY, DESMESURE, GELINEAU, LE GUAY, LINTIGNAC,
MATHIVET, MINGASSON, NASSEYS, ROULAUD, THOMAS.

POUVOIRS :

Mme CASA	pouvoir à	Mme SIMEON
M. SIMON	pouvoir à	M. BUISSON
M. DASSEUX	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CHASENET	pouvoir à	M. RIGAUD
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. PRADEAU
M. BOUDY	pouvoir à	M. GERAUD
M. DEMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MATHIVET	pouvoir à	M. BELLOTEAU
Mme MINGASSON	pouvoir à	Mme DARTENCET
M. NASSEYS	pouvoir à	M. MATELAT

DD093-2013

OBJET : DENOMINATION DE LA PISCINE DE PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la piscine de Périgueux est en période de reconstruction. Elle sera en phase d'exploitation dans le courant du 1^{er} trimestre 2014.

Qu' afin que ce bâtiment dédié aux sports aquatiques soit bien identifié des Périgourdins, il convient de nommer l'équipement.

Considérant qu' avec une forte vocation sportive (compétitions, entraînements, stages sportifs...), il serait souhaitable que la notion « stade aquatique » soit intégrée dans le futur nom.

Que située à côté du Collège et Lycée Bertran de Born, l'ancienne piscine municipale de Périgueux était également citée comme « la piscine Bertran de Born » par de nombreux Périgourdins durant son exploitation.

Que l'appellation « Bertran de Born » permettrait une continuité d'identité pour un lieu où l'on a pratiqué la natation depuis 1967.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- de retenir le nom de « Piscine Bertran de Born – Stade aquatique »

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 07 OCT. 2013

Le Président
Claude BERIT-DEBAT

